

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 23 mai 2020
à 15h00**
à la salle des fêtes de Botans

Présents :

Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie Laure FRIEZ – Séverine HENRY -
Hélène MARTIN - Bénédicte PIGUET.

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Mahomed KADOURI - Alex THOMAS — Denis
WEISS.

Procurations : /

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Mahomed KADOURI.

Election du Maire

Sous la présidence de Mme Marie Laure FRIEZ, les membres du Conseil ont procédé à l'élection du
Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Mme Marie-Laure FRIEZ se porte candidate.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier
blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Madame Marie-Laure FRIEZ a obtenu onze voix (11).

Madame Marie-Laure FRIEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Choix du nombre des Adjointes

Selon le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2, le conseil
municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger sans excéder 30% de son effectif légal.

Pour la commune de Botans, l'effectif maximum est de trois adjoints. Madame le Maire propose donc
de désigner trois adjoints pour le présent mandat.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à
l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le nombre d'Adjointes au Maire à trois.

Election des Adjointes

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il a été rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Election du Premier Adjoint :

Monsieur Frédéric BLANC se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Monsieur Frédéric BLANC a obtenu onze voix (11).

Monsieur Frédéric BLANC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint.

Election du Deuxième Adjoint :

Madame Séverine HENRY se porte candidate.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Madame Séverine HENRY a obtenu onze voix (11).

Madame Séverine HENRY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième Adjointe.

Election du Troisième Adjoint :

Monsieur Alex THOMAS se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Monsieur Alex THOMAS a obtenu dix voix (10).

Monsieur Alex THOMAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième Adjoint.

Lecture de la Charte de l'Élu local

Madame le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et remis à l'ensemble du conseil municipal une copie de cette charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux »

En complément, la brochure du statut de l'élu local a été transmise par mail aux membres du Conseil Municipal.

Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire

L'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité du Maire est automatiquement fixée au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique. Pour une commune de moins de 500 habitants, celui-ci est de 25,5 %.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Madame le Maire propose de fixer le taux de son indemnité à 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique, ce qui lui semble plus en adéquation avec les moyens de financiers de la Commune de Botans.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le taux des indemnités de Madame le Maire à 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 24 mai 2020.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2020.

Fixation du montant des indemnités de fonction des Adjointes

Les articles L.2123-20, L.2123-20-1 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximum des indemnités des adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 9,9 %.

Madame le Maire propose de fixer le taux des indemnités de fonction pour chacun des adjoints à 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique, ce qui lui semble plus en adéquation avec les moyens de financiers de la Commune de Botans.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le taux des indemnités pour chacun des Adjointes à 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 24 mai 2020.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2020

Désignation des délégués aux différents syndicats

Madame le Maire présente les différents syndicats dont la Commune est membre et invite l'assemblée délibérante à désigner les représentants appelés à y siéger.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** les délégués aux différents syndicats comme indiqué dans le tableau ci-après.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

SYNDICAT	Titulaire(s)	Suppléant(s)
GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	Marie Laure FRIEZ	Frédéric BLANC
SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE DE DORANS (SIEMPK)	Marie Noëlle BALLARE Séverine HENRY	Bénédicte PIGUET
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DORANS-BOTANS-BERMONT-SEVENANS (RPI)	Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Bénédicte PIGUET	
SYNDICAT DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX DE BERMONT (SGII)	Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Denis WEISS	
SYNDICAT DE LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE	Hélène MARTIN	Frédéric BLANC
TERRITOIRE D'ENERGIE 90	Alex THOMAS	Mohamed KADOURI
COMMUNES FORESTIERES	Frédéric BLANC	Denis WEISS

Désignation des représentants au sein des commissions

Madame le Maire propose de constituer les commissions suivantes et invite l'assemblée délibérante à en désigner les membres :

- Finances
- Communication et Information
- Environnement et Fleurissement
- Bois
- Travaux (Voirie, Bâtiments communaux et Fontaines)
- Urbanisme
- Commission Action Sociale
- Commission d'Appel d'Offres

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CONSTITUE** les commissions présentées ci-dessus.
- **DESIGNE** les membres des différentes commissions comme indiqué dans le tableau en annexe.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COMMISSIONS MUNICIPALES

<i>Commission</i>	<i>Responsable</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Membres extérieurs</i>
<i>Finances</i>	<i>Marie-Laure FRIEZ</i>	<i>Frédéric BLANC - Séverine HENRY - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS</i>	*****
<i>Communication et Information</i>	<i>Séverine HENRY</i>	<i>Marie Laure FRIEZ - Mohamed KADOURI</i>	*****
<i>Environnement et Fleurissement</i>	<i>Frédéric BLANC</i>	<i>Marie Noëlle BALLARE – Hélène MARTIN - Bénédice PIGUET - Alex THOMAS -</i>	<i>ouvert</i>
<i>Bois</i>	<i>Frédéric BLANC</i>	<i>Hélène MARTIN - Denis WEISS</i>	<i>ouvert</i>
<i>Travaux (Voirie, Bâtiments communaux et Fontaines)</i>	<i>Alex THOMAS</i>	<i>Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Marie Laure FRIEZ - Denis WEISS</i>	*****
URBANISME	<i>Marie Laure FRIEZ</i>	<i>Frédéric BLANC – Frédéric COLLAS - Séverine HENRY - Alex THOMAS</i>	*****
<i>Commission Action Sociale</i>	<i>Séverine HENRY</i>	<i>Béatrice AUBRY - Marie Laure FRIEZ</i>	<i>ouvert</i>
<i>Commission d'Appel d'Offres</i>	<i>Président</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	<i>Marie-Laure FRIEZ</i>	<i>Frédéric COLLAS - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS</i>	<i>Béatrice AUBRY Frédéric BLANC Séverine HENRY</i>

Correspondant défense : Alex THOMAS

Correspondant sécurité routière : Denis WEISS

La séance est levée à 16h10.

Fait à BOTANS, le 29 mai 2020.

**Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ**



